

Un Groupement Forestier : pour quoi faire ?



Idéal pour céder une forêt ? Idéal pour la cogérer ?

Les successions sont souvent des moments difficiles, encore plus en forêt ! La division d'un patrimoine boisé constitue en effet une déchirure pour ceux qui la géraient avant, comme pour ceux qui en héritent. Le Groupement Forestier (GF) est l'une des solutions : faut-il la retenir ? Comment la vit-on ensuite ? Pour la 1^{ère} fois le Fogefor propose de vous éclairer, que vous y pensiez ou que vous y soyez.

Pourquoi ?

Le Fogefor propose une **formation de 2 jours** pour expliquer ce qu'est un GF, comment se prennent les décisions, ce que les statuts doivent contenir ou ne pas contenir, quand et comment créer un GF, combien ça coûte, qui peut le créer...

Il répondra à **toutes les questions** sur ce type de possession :

- Est-il la solution idéale pour

pérenniser une propriété familiale ? Quelles sont les autres possibilités ?

- Quel type de patrimoine est concerné ?
- Quelles sont ses spécificités fiscales ?
- Comment le gère-t-on ? Faut-il un cabinet comptable ?
- Lorsque des parents songent à créer un GF pour transmettre leur propriété, qui doit rédiger les statuts ? Les parents ou les enfants ?

La formation abordera aussi les difficultés rencontrées par certains GF, souvent dues à des statuts inadaptés ou un manque d'anticipation dans bien des domaines.

Pour qui ?

La formation s'adresse à la fois :

- aux **détenteurs de parts actuels** ; ils se posent souvent des questions

sur le contenu des statuts, le fonctionnement du groupement, les donations de parts voire leur cession...

- aux propriétaires qui s'inquiètent d'un **risque de division** de la propriété boisée lors de la succession,
- à ceux qui sont en **indivision** et souhaitent y mettre fin en évitant le partage de la forêt.

Comment ?

Le stage dure 2 jours (26 septembre et 10 octobre) au siège du CRPF. Il sera animé par :

- deux jeunes notaires, par ailleurs propriétaires forestiers et formés aux bases de la gestion forestière,
- Antoine de Lauriston, ingénieur au CRPF, spécialiste des questions juridiques et fiscales.

S'il est bien de regrouper, il est mieux encore de ne pas diviser mais cela suppose de bien connaître les possibilités telles que le GF. Si la solution idéale existait, tout le monde la pratiquerait. La réalité est autre. L'important est de choisir en connaissance de cause.

Inscrivez-vous vite !

Attention : le nombre de participants est strictement limité à 20.

Antoine de LAURISTON
Ingénieur au CRPF

D. Houmeau



La succession d'une propriété boisée doit se préparer avec soin.

Prochaines formations :

SAVOIR CHOISIR LES ARBRES À COUPER, SAVOIR LES VENDRE

Sylviculture, qualités et défauts des arbres, modes de vente, réglementation des chantiers, visite de scierie...

Stage de 4 jours : 19/09, 10/10, 07/11 et 12/12

Lieu : Cher et Loiret

Prix global : 100 €/personne

COMMENT TRANSMETTRE SON PATRIMOINE BOISÉ ?

Transmettre sans diviser, avantages et inconvénients des groupements forestiers...

Dates : 26 septembre et 10 octobre (stage sur 2 jours)

Lieu : Orléans

Prix global : 60 €/personne

N'hésitez pas. Renseignez-vous et inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Contact : Antoine de LAURISTON (FOGEFOR du Centre) : 02 38 53 78 04 - 06 14 52 88 38 ou fogeforducentre@crpf.fr

Retrouvez tous les cycles sur www.crpf.fr/ifc